

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-104 du 24 Mars 1989

portant nomination du Camarade Cosme Ahannon DEGUENON en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de la République de Cuba.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

W le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

W le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération,

W le décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et les textes modificatifs subséquents,

SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 25 Octobre 1988,

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 27 Octobre 1988,

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Cosme Ahannon DEGUENON est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de la République de Cuba.

.../...

Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, le Camarades DEGUENON bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués par décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents, aux chefs de postes diplomatiques.

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Mars 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERREKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Didier DASSI

Paul Irénée ZINSOU

Ministre intérimaire.

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 2 SGCEN 4 CPC 2 PPC 2 MF-MAEC 8
AMBA-BENIN A CUBA 4 INTERESSE 1 DPE/MTAS 2 DB-DSDV-DI-DTCP-DCOF 6
DLC-DPE-INSAB-BCP 4 AUTRES MINISTERES 13 CEAP 6 DCCT-GCONB 2
ONEPI 1 IGE et ses SECTIONS 3 BN-DAN 2 JORPB 1.-